

UNION EUROPEENNE – Lévée du moratoire de facto

Par Christophe NOISETTE

Publié le 19/05/2004

Le 19 mai 2004, la Commission européenne a décidé¹ d'autoriser l'importation pour 10 ans du maïs Bt 11 (Syngenta, tolérant au glufosinate et produisant une toxine insecticide Bt), mettant fin au moratoire de facto en vigueur dans l'UE depuis 1999. L'importation de ce maïs avait déjà été autorisée en 1998 pour l'alimentation animale et les produits alimentaires dérivés. Cette nouvelle autorisation concerne le maïs doux en boîte ou frais, pour l'alimentation humaine. Toutefois, cette autorisation devrait avoir un effet limité en France dans la mesure où les producteurs français de maïs doux ont déclaré qu'ils n'utiliseraient pas cet OGM dans leurs produits. Le PDG de Syngenta a aussi déclaré que son entreprise ne commercialisera pas son maïs en Europe si les transformateurs décident de ne pas l'utiliser².

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/union-europeenne-levee-du-moratoire-de-facto/